

C.T.L. DISI Paris Normandie du 22-03-2012 : compte-rendu

Le C.T.L. a été réuni le 22 mars 2012 avec pour ordre du jour les principaux sujets suivants :

1. Approbation du PV du précédent CTL (19 janvier 2012)
2. Présentation du budget 2012
3. Formation professionnelle
4. Situation de l'ESI Versailles St Cloud
5. Points divers

1 Approbation du précédent CTL (19 janvier 2012)

Les représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie ont demandé la correction d'une phrase sur le Procès-Verbal du CTL du 19 janvier 2012. Après acceptation de cette modification, les représentants FO-DGFIP ont approuvé ce procès-verbal.

2 Présentation du budget 2012

La Direction a présenté aux représentants des Organisations Syndicales le budget de la DISI Normandie pour l'exercice 2012.

La spécificité de cette année est l'absence de comparaison avec l'exercice antérieur du fait de la création de la direction.

Il existe deux types de dotations :

- Dotation de 1^{er} niveau : DGF classique (fonctionnement, véhicules, PC, travaux divers, téléphonie, électricité...)
- Dotation de 2^{ème} niveau : non fongible avec la DGF classique (dépense Rubis, frais de changement de résidence...)

Ces dotations peuvent faire l'objet de trois révisions dans l'année avec une possibilité de réserves conservées par FSUP si nécessaire.

Voici les modalités de prise en charges des dépenses telles qu'elles nous ont été communiquées :

« les DiSI prennent en charge les dépenses de leurs établissements selon les modalités suivantes :

- Pour les ESI ex-CSI : l'ensemble des dépenses seront prises en charge par les DiSI.
- Pour les ESI ex-DI : seules les dépenses liées aux agents seront prises en charge par les DiSI ; les dépenses liées aux locaux continueront d'être assurées par les directions qui en assuraient le financement jusqu'alors. Les communications téléphoniques et les frais d'affranchissement sont cependant re-facturés aux DiSI (au prorata du nombre d'agent pour le téléphone). Les DGF 2012 des DiSI et des directions concernées sont calculées sur cette base.

Pour information : 24 cartes achats ont été distribuées à la DiSI et dans les différents ESI (6 au budget DiSI et 18 dans les ESI)

Pour les équipes d'assistance rattachées aux DiSI :

Seules les dépenses liées aux agents seront prises en charge par les DiSI ; les dépenses liées aux locaux continueront d'être assurées par les directions qui en assuraient le financement jusqu'alors.

Pour les équipes d'assistance qui ne sont pas physiquement présentes dans les locaux d'un ESI, seuls les frais de déplacement seront pris en charge par les DiSI. Les autres dépenses, liées à l'agent ou aux locaux, seront assurées par les DD/DRFIP. »

La DISI a indiqué aux représentants des organisations syndicales que les conventions se mettaient en place pour organiser les remboursements entre la DISI et les DRFIP.

Les représentants FO-DGFIP ont demandé où en étaient ces conventions et il leur a été répondu qu'elles étaient en cours de validation et qu'elles devraient toutes être signées pour le 15 avril.

Sur cette répartition des dépenses budgétaires et l'organisation mise en place (avec l'utilisation de Chorus), les représentants FO-DGFIP ont fait remarquer la complexité du système mis en œuvre.

Concernant le budget prévisionnel, les responsables de la DISI nous ont expliqué que bien que sans point de repère, ils pensent que les dépenses de l'année 2012 resteront dans le cadre prévu.

3 Formation professionnelle

3.1 Formation à la prévention et à la lutte contre les discriminations

Les représentants FO-DGFIP ont regretté le caractère obligatoire de cette formation dont un des objectifs est de ne pas avoir d'agents exclus de la formation professionnelle (en terme de statistiques).

3.2 Soutien local à la préparation à l'examen professionnel PAU

La présidente du CT nous a indiqué que 35 agents dépendant du ressort de la DISI s'étaient inscrits aux 7 demi-séances de soutien comprenant des agents de la DISI mais également des agents de DDFIP/DRFIP.

Les représentants FO-DGFIP ont indiqué l'aspect positif de la mise en place de ce soutien pour les personnes qui n'avaient jamais pu en bénéficier dans certains ESI.

3.3 Formation aux conditions de vie au travail

Les responsables de la DISI nous ont informé qu'une formation obligatoire de 2,5 jours concernant les risques psychosociaux et les conditions de vie au travail serait mise en place pour les cadres A+ et A encadrants.

4 Situation de l'ESI Versailles St Cloud

Suite à l'atterrissage de la Mission Hélios, les représentants FO-DGFIP soulignent les inquiétudes du personnel de l'ESI Versailles St Cloud, site Montcalm.

A ce titre, ils ont évoqué l'Heure Mensuelle d'Information qui s'est tenue le 13 mars 2012 dans les locaux du site Montcalm pour évoquer les craintes du personnel quant à la pérennité de leur travail et de leurs missions.

En effet, le départ massif (15 personnes sur 35) ampute la capacité de développement et rend très difficile le maintien de la couverture du périmètre actuel.

A l'issue de cette heure mensuelle d'information, il a été fait le constat du manque de préparation de la direction locale quant au calendrier de transfert de compétences entre les partants et les restants.

Ce point a été évoqué par les représentants FO-DGFIP lors de ce Comité Technique.

Les responsables de la DISI ont reconnu que certains points restaient encore à préciser et, en particulier, celui sur le recours aux prestataires externes.

Deux autres communications concernant l'ESI de Versailles St-Cloud ont été apportées à la connaissance des Organisations Syndicales :

- La localisation du Service d'Assistance aux Utilisateurs
- La fermeture de l'atelier Editique

5 Points divers

- Sur la question de l'Assistance Téléphonique 2^{ème} vague, il nous a été indiqué que 7 directions rejoignaient la DISI Paris-Normandie et que 31 agents (sur 32) avaient opté pour rejoindre la DISI.
- Le prochain CHS-CT aura lieu le 16 avril à 14h.

Les délégués FO-DGFIP en C.T.L. DISI Paris-Normandie

Richard PARADIAN – Christophe LESUEUR – Franck DECHEZ